

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	23

**Objet de la délibération : AFFECTATION DU RÉSULTAT
CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

23-03-16/09

Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :

M. PALMIERI	1 ^{er} Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 ^e Vice-Président – Maire de Belgentier
M. FABRE	3 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Toucas
M. GERARDIN	4 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. DUPONT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. BOUBEKER	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme MANGOT	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. VITRANT à M. AYCARD
Mme MARTINEZ à M. FABRE
M. JAULT à M. MATTEODO
M. COIQUAULT à Mme RAVINAL
Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
Mme GAMBA à M. BERTI

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

M. PALMIERI ayant conservé la présidence de séance en l'absence de M. le Président, il expose au Conseil Communautaire les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT €

Résultat d'exploitation	
A – Résultat de l'exercice	70 003.14
B – Résultats antérieurs reportés	575 702.24
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	645 705.38
D - Solde d'exécution d'investissement D001 (si déficit cumulé) R 001 (si excédent)	331 306.11
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-150 961.59
F - Besoin de financement (D+E)	0
AFFECTATION du résultat = C	645 705.38
G) Affectation en réserves R 1068 Investissement	
H) Report en fonctionnement sur le compte R002	645 705.38

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ces résultats.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

- **D'AFFECTER** les résultats constatés au compte administratif 2022 du budget annexe assainissement collectif en report, de la façon suivante :

645 705.38 € au R 002 (résultat d'exploitation reporté)

- **DIT** que ces affectations apparaitront au budget annexe assainissement collectif primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.